

**PROCÈS VERBAL**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents** : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Laurent PEYRANNE, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Solange YEPES ARBOLEDA, Benoît GERMAIN, Sylvie DELPRAT, Vincent LESCURE

**Absents-excuses** : GALINIER Alexandre, BORNAREL Emmanuelle, LEZAT Denis, MEUNIER Thierry

**Secrétaire de séance** : Vincent LESCURE

**AVENANT A LA CONVENTION SIVS 2023 - PARTICIPATION ALSH**  
**Délibération n° 2023/12/12-01**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avenant à la convention SIVS/MAIRIE du BP 2023 concernant la participation ALSH. Au vu des chiffres correspondants à la fréquentation réelle des enfants des différentes communes et des statuts, il convient de régulariser les appels aux communes sur la partie participations ALSH. La participation complémentaire s'élève à 1 189.14 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la participation inscrite dans l'avenant joint à la présente délibération.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**  
**Délibération n° 2023/12/12-02**

D 023 : Virement à la section d'investissement 32 260.00 €

**TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement 32 260.00 €**

D 3555 : Terrains aménagés 32 260.00 €

**TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections 32 260.00 €**

R 021 : Virement de la section de fonctionnement 32 260.00 €

**TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement 32 260.00 €**

R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés 32 260.00 €

**TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections 32 260.00 €**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**  
**Délibération n° 2023/12/12-03**

D 2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations 31 672.00 €

**TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées 31 672.00 €**

D 231 : Immobilisations corporelles en cours 31 672.00 €

**TOTAL D 23 : Immobilisations en cours 31 672.00 €**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 POUR TRAVAUX DE RENOVATION DU  
BÂTIMENT ASSOCIATIF – BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE – TIERS LIEUX**  
**Délibération n° 2023/12/12-04**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de rénovation du bâtiment associatif portant sur des équipements publics (création, rénovation, réhabilitation ou extension) peuvent être financés en partie par l'Etat (DETR 2024), selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

	<b>RECETTES</b>
<b>Subv CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>CONTRAT TERRITOIRE</b>	300 000.00 €
<b>Subvention DETR 2024</b>	260 000.00 €
<b>Subvention REGION</b>	50 000.00 €
<b>Subvention FONDS VERT</b>	350 532.00 €
<b>Subvention LEADER</b>	45 500.00 €
	<b>1 006 032.00 €</b>
<b>Financement commune par emprunt</b>	
<b>251 816.00 €</b>	

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DETR 2024),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces demandes de subvention ;

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- Décide de solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DETR 2024),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces demandes de subvention ;

Rénovation du bâtiment associatif (bibliothèque-médiathèque-tiers-lieux)

Montant estimé : 1 257 848.84 € HT.

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE  
DU BP 2024**

**Délibération n° 2023/12/12-05**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024,

Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant des crédits inscrits au budget 2023 s'élevait à 826 582.73 € déduction faite des remboursements d'emprunt, le quart de ces crédits représente donc 219 586.93 €.

Sont prévues des dépenses d'investissement aux chapitres suivants :

CHAPITRE 20	ARTICLE 202	1 500 €
	ARTICLE 203	15 000 €
CHAPITRE 21	ARTICLE 2184	5 000 €
CHAPITRE 23	ARTICLE 231	50 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>71 500 €</b>

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Enquête publique relative à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales
- Réflexions sur les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

Le Maire  
Jean-Claude ESPIE

Le secrétaire de séance  
Vincent LESCURE